



M'informer et me former sur les enjeux du Bas Carbone

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest- Région Normandie

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Septembre 2021

Date de révision : Mars 2023



Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, par la réduction de ses émissions directes, par la préservation voire l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et par la production de produits biosourcés et des énergies renouvelables.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la SNBC vise une réduction de 18% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisées dans le secteur des terres (UTCATF).

Lancé officiellement en avril 2019, le Label bas-carbone (LBC) créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Il propose un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 6 méthodes agricoles sont actuellement disponibles (élevage bovin et grandes cultures, haies, plantation de vergers, gestion des intrants, écométhane, grandes cultures).

Fin 2020, une étude est commanditée par le comité territorial VIVEA du Nord Pas-de-Calais afin contribuer à moyen terme à développer la formation des chefs d'exploitation pour leur faciliter l'accès aux « marchés carbone » en plein essor.

Les objectifs de l'étude menée par SOLAGRO sont :

- identifier les enjeux et les impacts des « marchés carbone » qui pèsent sur les principales filières agricoles et les exploitations du Nord Pas de Calais ;
- identifier dans quelles mesures la formation est une réponse pour relever ces enjeux, et déterminer les compétences à acquérir par les agriculteurs ;
- orienter VIVEA dans le développement de la formation sur cette thématique, notamment par des préconisations sur l'accompagnement possible par la formation des exploitants agricoles : public concerné, compétences prioritaires à acquérir, les conditions de déploiement d'une offre de formation...



Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres du comité territorial de Haute Normandie en avril 2021 ; et le comité a décidé la mise en place d'un appel d'offre spécifique au label bas carbone en septembre 2021.

En effet, la Priorité 3 « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL » du Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 prévoit un axe de développement de formation spécifique à ces questions : « Adapter son système de production aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales ». Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021-2026), le comité territorial Haute Normandie a repris cette thématique en insistant sur la nécessité de « réaliser et analyser le bilan carbone de son entreprise, en prenant en compte tous les indicateurs à l'échelle de la filière ».

En septembre 2022, dans le cadre de la révision de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021 – 2026), le comité territorial Basse-Normandie décide de mener une réflexion sur la thématique du Bas Carbone. Après présentation de l'AOS déployé en Haute-Normandie et après concertation des élus des deux comités territoriaux, il a été décidé que cet appel d'offre serait régional et déployé à l'échelle de toute la Normandie.

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer l'offre de formation régionale, à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise sur la thématique encore émergente du marché carbone.

Deux voies de développement des formation sont proposées :

- Option A : sensibiliser un grand nombre de chefs d'entreprise au marché du carbone
- Option B : faire monter en compétences les chefs d'entreprise sur le marché du carbone

1. Propositions attendues

Le public

Cet appel d'offre est ouvert à tous les chefs d'entreprise agricole de Normandie; les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

Le recrutement du public

Afin de favoriser le recrutement des stagiaires et de pouvoir répondre à l'enjeu d'une mobilisation forte des chefs-fes d'entreprise agricole, il est souhaité que des modalités spécifiques soient mises en place. Le Comité préconise de mettre en œuvre des partenariats afin de favoriser la promotion auprès des stagiaires potentiels de chaque structure et de multiplier les réseaux de communication et/ou d'organiser des actions particulières de promotion et de communication (ex : campagne de phoning spécifique ...).

Pour être valorisées, ces modalités de mobilisation du public : les partenaires impliqués ou les actions de promotion envisagées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

Le périmètre géographique

Les 5 départements normands : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime.

Les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

Les objectifs de formation

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :



Option A : une séquence de formation de 2H sur le marché carbone intégrée dans une formation technique relative aux leviers de méthodes agricole Label Bas Carbone*

Objectifs de la séquence	Permettre aux chefs d'entreprise agricole de s'engager dans ce type de démarche avec le recul nécessaire, en ayant une vision globale du dispositif.
Compétences visées obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appréhender le contexte réglementaire de réduction des émissions de GES en agriculture (SNBC) ▶ Connaître le fonctionnement du LBC et de la démarche de certification ▶ Identifier l'ensemble des méthodes LBC agricoles existantes (complémentarités possibles, illustration de rémunérations possibles), ▶ Comprendre le rôle des différents mandataires pour vendre ses crédits carbone, ▶ Identifier les complémentarités avec les autres dispositifs (PSE, PAC, Label haie, Bon diagnostic Carbone, etc.).
Priorités de l'appel d'offre permanent de VIVEA	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Priorité 2 - Créer de la valeur - Domaine de compétences - Valorisation non alimentaire des productions non agricoles ▶ Priorité 3 - Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ▶ Priorité 6 - Améliorer sa technicité

Option B : une formation spécifique sur le marché carbone

Objectifs de la formation	Permettre de préciser l'intérêt d'une démarche Label Bas Carbone pour chaque entreprise agricole et d'élaborer un plan d'action
Compétences visées obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprendre le fonctionnement du marché du carbone : cadre règlementaire , crédits carbone, compensation volontaire, rôles des différents mandataire, leviers, audits, labellisation, transmissions données, complémentarité avec les autres dispositifs etc. ▶ Identifier les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec ses pratiques agricoles notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique et les évolutions de la demande sociétale ✓ Identifier les co-bénéfices de la démarche d'amélioration climat-environnement ✓ Connaître les démarches et méthodes LBC ✓ Savoir situer son niveau d'émission GES et ses leviers d'amélioration ✓ Etablir un plan d'actions spécifique à chaque entreprise
Compétences visées facultatives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Acquérir une vision globale du système d'exploitation : stockage carbone et réduction empreinte GES ▶ Réaliser une analyse économique avec le calcul des marges brutes, complété par une démarche derémunération du carbone ▶ Savoir communiquer sur ses progrès environnementaux
Priorités de l'appel d'offre permanent de VIVEA	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Priorité 3 – Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal

*A ce jour, 6 méthodes Label Bas Carbone sont validées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire : Carbone Agri, Méthode Haies, Méthode Plantation de vergers, SOBAC'ECO TMM, Ecométhane et Grandes cultures. D'autres porteurs de méthodes Label Bas Carbone agricoles pourront se notifier auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire et pourraient à terme rejoindre celles déjà en vigueur.



Les modalités pédagogiques

Il s'agit de proposer des clés d'aide à la décision et de favoriser l'autonomie de réflexion à travers différentes modalités de formation (temps collectifs, temps à distance synchrone et/ou asynchrone, temps individuels avec le transfert des acquis).

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

Option A : 7h minimum, consécutives ou non.

Option B : 14h minimum, consécutives ou non.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Pour l'option B, les évaluations des acquis seront réalisées dans les 15 jours et transmises à VIVEA (le taux de retour minimum attendu par le comité est de 50%).

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

Pour **l'option B**, le Comité préconise le recours à un ou plusieurs formateurs disposant d'une expérience justifiée.

Pour être valorisée, cette modalité devra être précisée, ainsi que les noms et qualifications qui justifient l'expérience et l'expertise des formateurs, dans le programme de l'action de formation de la demande de financement, dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Cet Appel d'Offre Spécifique est établi pour une période de 3 ans et pourra faire l'objet de révisions annuelles.

Pour 2023, les formations devront démarrer avant le 31 décembre 2023 et se terminer au plus tard le 31 mars 2024.

2. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités d'évaluation
- ▶ Les compétences des formateurs

3. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.



Option A :

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet A de cet appel d'offre spécifique est fixé au prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC par heure/stagiaire.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée au prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Option B :

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 40€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ Option A : sur une session d'instruction, dans la priorité 2, 3 ou 6 de l'appel d'offre permanent du Comité



- régional Normandie, en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « (R) AOS Marché carbone »
- ▶ Option B : sur une session d'instruction, dans la priorité 3 de l'appel d'offre permanent du Comité régional Normandie, en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « (R) AOS Marché carbone »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Départements 27 et 76	Départements 14, 50 et 61
Barbara KUBIK Conseillère VIVEA Normandie Tél. : 06 07 71 27 15 E-mail : b.kubik@vivea.fr	Hélène STEPHAN Conseillère VIVEA Normandie Tél. : 06.75.66.49.23 E-mail : h.stephan@vivea.fr